

**TABLEAU "A" : VIREMENT DE CREDITS DE PARTIE A PARTIE ET D'ARTICLE A ARTICLE POUR
L'ANNEE 2019
TITRE I**

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation	
01		CHAPITRE 1 : ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>140 500</u>	<u>56 500</u>	
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	111 000		
	01.101	Rémunération du personnel permanent		56 500	
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	29 500		
	02		<u>Moyens des Services</u>	<u>49 000</u>	<u>120 000</u>
		02.200	Dépenses spéciales de souveraineté	49 000	
		02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics		120 000
	03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>12 000</u>	<u>25 000</u>
		03.302	Interventions dans le domaine social	12 000	
03.307		Contributions aux organismes internationaux		25 000	
TOTAL DU CHAPITRE 1 =			201 500	201 500	
01		CHAPITRE 2 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>440 490</u>	<u>62 490</u>	
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics		55 000	
	01.101	Rémunération du personnel permanent	440 490		
	01.124	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations		7 490	
	02		<u>Moyens des Services</u>	<u>338 500</u>	<u>716 500</u>
		02.200	Dépenses spéciales de souveraineté	338 500	
		02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics		716 500
	03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>65 370</u>	<u>65 370</u>
		03.300	Transferts		11 500
03.301		Interventions à caractère général	65 370		
03.302	Interventions dans le domaine social		53 870		
TOTAL DU CHAPITRE 2 =			844 360	844 360	
01		CHAPITRE 3 : PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	30 000		
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		30 000	
	02		<u>Moyens des Services</u>	<u>13 000</u>	<u>13 000</u>
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme	13 000	
02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		13 000		
TOTAL DU CHAPITRE 3 =			43 000	43 000	

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation	
01		CHAPITRE 4 : MINISTERE DE L'INTERIEUR			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>19 009 220</u>	<u>15 223 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	19 009 220		
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		12 000 000	
	01.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme		3 223 000	
02		<u>Moyens des Services</u>		<u>3 786 220</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme		3 786 220	
TOTAL DU CHAPITRE 4 =			19 009 220	19 009 220	
01		CHAPITRE 6 : MINISTERE DE LA JUSTICE			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 250 628</u>		
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 250 628		
	02		<u>Moyens des Services</u>		<u>1 205 100</u>
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme		444 000
03	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		761 100	
		<u>Interventions Publiques</u>		<u>45 528</u>	
	03.336	Dépenses des interventions par programme		45 528	
TOTAL DU CHAPITRE 6 =			1 250 628	1 250 628	
01		CHAPITRE 8 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE			
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>7 074 900</u>	<u>1 077 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	7 074 900		
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		1 077 000	
	02		<u>Moyens des Services</u>		<u>5 379 000</u>
02.236		Dépenses des moyens des services par programme		2 322 000	
03	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		3 057 000	
		<u>Interventions Publiques</u>		<u>618 900</u>	
	03.336	Dépenses des interventions par programme		618 900	
TOTAL DU CHAPITRE 8 =			7 074 900	7 074 900	
02		CHAPITRE 9: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES			
		<u>Moyens des Services</u>		<u>198 060</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme		198 060	
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>198 060</u>		
	03.336	Dépenses des interventions par programme	198 060		
TOTAL DU CHAPITRE 9 =			198 060	198 060	
02		CHAPITRE 10: MINISTERE DES FINANCES			
		<u>Moyens des Services</u>		<u>126 154</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme		126 154	
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>126 154</u>		
	03.336	Dépenses des interventions par programme	126 154		
TOTAL DU CHAPITRE 10 =			126 154	126 154	

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation
01		CHAPITRE 12 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
	01.136	Rémunérations Publiques Dépenses des rémunérations publiques par programme	439 800	439 800
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	439 800	439 800
TOTAL DU CHAPITRE 12 =			439 800	439 800
01		CHAPITRE 13 : MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE		
	01.136	Rémunérations Publiques Dépenses des rémunérations publiques par programme	5 495 000	5 495 000
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	5 495 000	2 800 000
02	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		2 695 000
	02.236	Moyens des Services Dépenses des moyens des services par programme		322 000
03	03.336	Interventions Publiques Dépenses des interventions par programme	322 000	322 000
TOTAL DU CHAPITRE 13 =			5 817 000	5 817 000
02		CHAPITRE 14 : MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
	02.236	1- Industrie Moyens des Services Dépenses des moyens des services par programme		14 000
03	03.336	Interventions Publiques Dépenses des interventions par programme	14 000	14 000
Sous total 1 =			14 000	14 000
01		2- ENERGIE, MINES ET ENERGIES RENOUVELABLES		
	01.136	Rémunérations Publiques Dépenses des rémunérations publiques par programme	91 332	
03	03.336	Interventions Publiques Dépenses des interventions par programme	91 332	91 332
Sous total 2 =			91 332	91 332
TOTAL DU CHAPITRE 14 =			105 332	105 332
01		CHAPITRE 16 : MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE		
	01.136	Rémunérations Publiques Dépenses des rémunérations publiques par programme	49 213	
03	03.336	Interventions Publiques Dépenses des interventions par programme	49 213	49 213
TOTAL DU CHAPITRE 16 =			49 213	49 213

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation	
01		CHAPITRE 18 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
		Rémunérations Publiques	<u>1 067 000</u>		
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	800 000		
	01.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme	267 000		
	02	Moyens des Services	<u>24 000</u>	<u>1 091 000</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme		1 091 000	
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	24 000		
TOTAL DU CHAPITRE 18 =			<u>1 091 000</u>	<u>1 091 000</u>	
01		CHAPITRE 20 : MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES			
		Rémunérations Publiques	<u>9 785 657</u>	<u>8 358 367</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	9 785 657		
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		2 400 000	
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		5 958 367	
	02	Moyens des Services	<u>56 000</u>	<u>385 000</u>	
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme		385 000
		02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	56 000	
	03	Interventions Publiques	<u>64 000</u>	<u>1 162 290</u>	
		03.336	Dépenses des interventions par programme		1 162 290
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	64 000		
TOTAL DU CHAPITRE 20 =			<u>9 905 657</u>	<u>9 905 657</u>	
01		CHAPITRE 21 : MINISTERE DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT			
		Rémunérations Publiques	<u>1 870 944</u>	<u>660 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 870 944		
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		160 000	
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		500 000	
	02	Moyens des Services		<u>533 000</u>	
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme		104 000
		02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		429 000
	03	Interventions Publiques		<u>677 944</u>	
		03.336	Dépenses des interventions par programme		15 944
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme		662 000	
TOTAL DU CHAPITRE 21 =			<u>1 870 944</u>	<u>1 870 944</u>	

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation
		CHAPITRE 22 : MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES SENIORS		
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>395 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	395 000	
02		<u>Moyens des Services</u>		<u>182 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme		96 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		86 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>95 400</u>	<u>308 400</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	95 400	
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme		308 400
TOTAL DU CHAPITRE 22 =			490 400	490 400
		CHAPITRE 23 : MINISTERE DE LA SANTE		
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>972 000</u>	<u>972 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	972 000	
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		972 000
TOTAL DU CHAPITRE 23 =			972 000	972 000
		CHAPITRE 24 : MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES		
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	50 000	
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme		50 000
TOTAL DU CHAPITRE 24 =			50 000	50 000
		CHAPITRE 25 : MINISTERE DE L'EDUCATION		
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 404 969</u>	<u>1 083 169</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 404 969	
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		1 083 169
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>11 920 960</u>	<u>11 920 960</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	11 920 960	
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		11 920 960
03		<u>Interventions Publiques</u>		<u>1 321 800</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme		931 800
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme		390 000
TOTAL DU CHAPITRE 25 =			14 325 929	14 325 929

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	Désignation des chapitres, des parties et des articles	Diminution	Augmentation
		CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>17 305 000</u>	<u>17 305 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	17 305 000	
	01.137	Subventions aux Établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		17 292 000
	01.138	Subventions aux Établissements Publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme		13 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 639 953</u>	<u>4 194 953</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	3 639 953	
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		3 207 158
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme		987 795
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>844 599</u>	<u>289 599</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	835 314	
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme		289 599
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	9 285	
TOTAL DU CHAPITRE 26=			21 789 552	21 789 552
		CHAPITRE 27 : MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI		
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>42 860</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	42 860	
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>15 200</u>	<u>58 060</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme		58 060
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	15 200	
TOTAL DU CHAPITRE 27 =			58 060	58 060